

INSTRUCTION CODIFICATRICE

N° 10-026-P-R du 1^{ER} septembre 2010

NOR : BCR Z 10 00080 J

COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT

ANALYSE

Livre 1 - États financiers et documents de synthèse

Date d'application : 01/09/2010

MOTS-CLÉS

LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES ;
COMPTE GÉNÉRAL DE L'ÉTAT ; FLUX DE TRÉSORERIE ; ÉTAT FINANCIER ; TABLEAU DE LA SITUATION NETTE

DOCUMENTS À ANNOTER

DOCUMENTS À ABROGER

Instruction codificatrice n° 09-017-P-R du 17 juillet 2009

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

CCCE	RGP	TPGR	TPG	DOM	CRP	TGAP	TGE	TGCST	RF	COM	DCM
BA	ACAPP	ACRIEP	ACSIA	ACOICE	FTPA	ACIP	RP	DSF	DD		

DIFFUSION

CS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Sous-Direction de la comptabilité de l'État
Bureau CE-1A

Le Livre 1 de l'instruction comptable de l'État traite des états financiers et documents de synthèse.

Il se réfère à la norme n° 1 relative aux états financiers ainsi qu'aux autres normes (notamment pour les informations à fournir dans l'annexe) du référentiel des normes comptables applicables à l'État.

Cette mise à jour du Livre 1 entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2010 et actualise l'instruction codificatrice n° 09-017-P-R du 17 juillet 2010.

Paris, le 1^{er} septembre 2010

Le sous-directeur chargé
de la sous-direction
Comptabilité de l'État

Antoine MAGNANT

LIVRE 1

ÉTATS FINANCIERS ET DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
TOME 1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS ET DOCUMENTS DE SYNTHÈSE	4
TITRE 1 Compte général de l'État et rapport de présentation	8
TITRE 2 Données budgétaires de l'État	27
TITRE 3 Annexes budgétaires du projet de Loi de règlement (P.L.R.)	29
TOME 2 MAQUETTES DES ÉTATS FINANCIERS ET DES DONNÉES BUDGÉTAIRES	41
TITRE 1 Le compte général de l'État	43
TITRE 2 Maquette des données budgétaires	59

PRÉAMBULE

PRINCIPES NORMATIFS

Les états financiers annuels constituent l'une des principales sources d'information chiffrée sur la situation financière de l'État. Ces états permettent d'apprécier et d'analyser l'évolution de celle-ci.

Aux termes de l'article 27 de la Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (L.O.L.F.), « les comptes de l'État doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle de son patrimoine et de sa situation financière ».

Les états financiers annuels doivent donc répondre à cet objectif afin que puisse s'exercer la nouvelle mission de certification des comptes de l'État assignée à la Cour des comptes par la Loi organique relative aux lois de finances dans son article 58 (5^o) qui comporte notamment : « la certification de la régularité, de la sincérité et de la fidélité des comptes de l'État. Cette certification est annexée au projet de Loi de règlement et accompagnée du compte rendu des vérifications opérées... ».

Les états financiers comprennent :

- le bilan présenté sous la forme d'un tableau de la situation nette ;
- le compte de résultat présenté en trois parties : un tableau des charges nettes, un tableau des produits régaliens nets et un tableau de détermination du solde des opérations de l'exercice ;
- le tableau des flux de trésorerie ;
- l'annexe.

RÔLE DES ACTEURS

C'est à partir des informations comptabilisées par les comptables principaux (trésoriers-payeurs généraux et contrôleurs budgétaires et comptables ministériels) et centralisées par le département informatique du comptable centralisateur des Comptes de l'État que la Direction Générale des Finances Publiques (Service Comptable de l'État) produit les états financiers annuels

et la balance nécessaires aux opérations de certification des comptes de l'État par la Cour des comptes, et de contrôle par le Parlement.

Ces informations permettent également de produire les différents documents de synthèse budgétaires.

Les documents de synthèse sont des documents qui regroupent un ensemble d'informations financières. Ils sont constitués :

- du compte général de l'État qui est composé des quatre états financiers listés ci-dessus et de la balance générale des comptes ;
- du rapport de présentation accompagnant le compte général de l'État ;
- d'un document intitulé « données budgétaires de l'État » ;
- et des annexes budgétaires du projet de Loi de règlement (P.L.R.).

Tome 1

**PRÉSENTATION
DES ÉTATS FINANCIERS
ET DOCUMENTS DE SYNTHÈSE**

SOMMAIRE

TITRE 1	
COMPTE GÉNÉRAL DE L'ÉTAT ET RAPPORT DE PRÉSENTATION	8
CHAPITRE 1	
RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE GÉNÉRAL DE L'ÉTAT (C.G.E.).....	10
CHAPITRE 2	
BALANCE GÉNÉRALE DES COMPTES	12
CHAPITRE 3	
BILAN : TABLEAU DE LA SITUATION NETTE	14
CHAPITRE 4	
COMPTE DE RÉSULTAT	16
1. Tableau des charges nettes	18
2. Tableau des produits régaliens nets	18
3. Tableau de détermination du solde des opérations de l'exercice	18
CHAPITRE 5	
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	19
CHAPITRE 6	
ANNEXE.....	21
1. Faits caractéristiques de l'exercice.....	23
2. Périmètres, principes et méthodes comptables	23
2.1. Périmètre comptable de l'État.....	23
2.2. Principes comptables.....	23
2.3. Utilisation d'estimations et options comptables retenues	24
2.4. Informations comparatives retraitées.....	24
3. Notes sur le bilan	25

SOMMAIRE (suite)

4.	Notes sur le compte de résultat	25
5.	Engagements hors bilan	25
5.1.	Instruments financiers.....	25
5.2.	Engagements pris dans le cadre d'accords bien définis.....	25
5.3.	Engagements de retraite et assimilés de l'État.....	25
5.4.	Autres engagements de l'État.....	25
6.	Autres informations	25
6.1.	Opérations agrégées des budgets annexes et des pouvoirs publics	25
6.2.	Articulation entre les résultats de la comptabilité générale et de la comptabilité budgétaire.....	26
6.3.	Limites liées aux systèmes d'information	26
	TITRE 2	
	DONNÉES BUDGÉTAIRES DE L'ÉTAT	27
	TITRE 3	
	ANNEXES BUDGÉTAIRES DU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT (P.L.R.).....	29
	CHAPITRE 1	
	DÉVELOPPEMENT DES RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL	31

SOMMAIRE (suite et fin)

CHAPITRE 2 DÉVELOPPEMENT DES CRÉDITS OUVERTS ET DES DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL	33
CHAPITRE 3 RECETTES ET DÉPENSES DU BUDGET DE L'ÉTAT PAR SECTION	35
CHAPITRE 4 DÉVELOPPEMENT DES OPÉRATIONS DES COMPTES SPÉCIAUX	37
CHAPITRE 5 COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES DES BUDGETS ANNEXES.....	39

TITRE 1

**Compte général de l'État
et rapport de présentation**

***E**n application de l'article 54 (7°) de la Loi organique relative aux lois de finances (L.O.L.F.), le compte général de l'État (C.G.E.) comprend :*

- *la balance générale des comptes ;*
- *le bilan (tableau de la situation nette) ;*
- *le compte de résultat (tableaux des charges nettes, des produits régaliens nets, de détermination du solde des opérations de l'exercice) ;*
- *l'annexe.*

Le C.G.E. intègre également un tableau des flux de trésorerie selon les dispositions de la norme comptable n° 1.

Le C.G.E. est accompagné d'un rapport de présentation.

CHAPITRE 1

Rapport de présentation du compte général de l'État (C.G.E.)

Le rapport de présentation est établi par la Direction générale des Finances publiques. Il décrit, sous forme de graphiques et de commentaires accessibles à tous, les résultats présentés dans le compte général de l'État et commente, en outre, les changements de méthodes et des règles comptables appliqués au cours de l'exercice conformément aux dispositions de la LOLF.

CHAPITRE 2

Balance générale des comptes

C' est le document comptable de synthèse issu de la centralisation de l'ensemble des comptes de gestion des comptables principaux de l'État. Il retrace, en regard de chaque compte du plan comptable de l'État (P.C.E.), la balance d'entrée, les opérations de l'année, les opérations d'inventaire et la balance de sortie.

CHAPITRE 3

Bilan : tableau de la situation nette

Le bilan de l'État se présente sous la forme d'un tableau de la situation nette qui recense les actifs et les passifs préalablement identifiés et comptabilisés. Le tableau de la situation nette est présenté en liste. Il est établi à la fin de l'exercice.

Le tableau de la situation nette comprend :

- l'actif, qui recense les éléments du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'État. Il se compose principalement des actifs immobilisés, des actifs circulants et des comptes de régularisation de l'exercice ;
- le passif, qui est constitué des obligations à l'égard de tiers qui existent à la date de clôture et dont il est probable ou certain, à la date d'arrêté des comptes, qu'elles entraîneront une sortie de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie attendue de leur part après la date de clôture. Le passif comprend les dettes financières, les dettes non financières, les provisions pour risques et charges, les autres passifs et des comptes de régularisation de l'exercice.

En outre, le tableau de la situation nette présente deux particularités :

- il isole le poste « trésorerie » à l'actif et au passif ;
- il détermine une « situation nette » qui ne peut pas être rapprochée des capitaux propres d'une entreprise puisqu'il ne comporte ni de capital initial, ni d'équivalent de ce dernier. Cette « situation nette » comprend le report des exercices antérieurs, les écarts de réévaluation et d'intégration, ainsi que le solde des opérations de l'exercice.

CHAPITRE 4

Compte de résultat

- L*a présentation du compte de résultat est scindée en trois tableaux :
- le tableau des charges nettes ;
 - le tableau des produits régaliens nets ;
 - le tableau de détermination du solde des opérations de l'exercice.

1 **TABLEAU DES CHARGES NETTES**

Le tableau des charges nettes de l'exercice réparties par nature présente le montant total des charges nettes non couvert par les produits d'activité correspondants de l'exercice.

2 **TABLEAU DES PRODUITS RÉGALIENS NETS**

Le tableau des produits régaliens nets détaillés par catégorie (produits fiscaux et autres produits régaliens) présente les produits issus de l'exercice de la souveraineté de l'État sans contrepartie directe équivalente pour les tiers. Les produits figurant dans ce tableau sont les produits régaliens nets des obligations de l'État en matière fiscale ainsi que des décisions d'apurement qui remettent en cause le bien-fondé des créances sur les redevables initialement comptabilisées (dégrèvements et autres annulations suite à erreur).

3 **TABLEAU DE DÉTERMINATION DU SOLDE DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE**

Le tableau de détermination du solde des opérations de l'exercice présente la différence entre les produits régaliens nets et les charges nettes.

CHAPITRE 5

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour la période, les flux d'entrées et de sorties de trésorerie, classées par catégorie :

- les flux de trésorerie liés à l'activité qui correspondent aux encaissements et décaissements liés aux opérations de fonctionnement et d'intervention (à l'exception des activités d'investissement) et aux autres encaissements et décaissements qu'il est possible de rattacher à l'activité tels que les flux de trésorerie correspondant aux charges et produits financiers ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement qui correspondent aux décaissements et encaissements liés aux opérations d'acquisitions et de cessions des immobilisations ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations de financement qui correspondent aux encaissements et décaissements liés aux opérations de financement externe de l'État.

CHAPITRE 6

Annexe

L'annexe fait partie intégrante des états financiers. Elle fournit l'ensemble des informations utiles à la compréhension et à l'interprétation des données des principaux documents de synthèse. Les informations fournies dans l'annexe :

- *contribuent à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'État en détaillant certains renseignements permettant d'expliquer ou de préciser le contenu de certains postes des documents de synthèse ;*
- *produisent toutes les informations significatives susceptibles d'influencer le jugement des lecteurs des comptes.*

L'annexe comprend six parties :

- *les faits caractéristiques de l'exercice ;*
- *le périmètre, les principes et méthodes comptables ;*
- *des notes sur le bilan ;*
- *des notes sur le compte de résultat ;*
- *des engagements hors bilan ;*
- *des autres informations.*

1 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Cette partie est destinée à faire rejaillir les grands événements qui ont impacté les comptes au cours de l'exercice N de manière synthétique.

2 PÉRIMÈTRES, PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

□ 2.1. PÉRIMÈTRE COMPTABLE DE L'ÉTAT

Le périmètre comptable de l'État rassemble tous les services, établissements ou institutions d'État non dotés de la personnalité juridique. Il correspond globalement à celui des entités ou services dont les moyens de fonctionnement sont autorisés et décrits par la Loi de finances, y compris les comptes spéciaux et les budgets annexes, à l'exception des établissements publics et organismes assimilés dotés d'une personnalité juridique.

Toutes les opérations, créant ou modifiant des droits et des obligations, effectuées par des entités situées à l'intérieur de ce périmètre (comprenant des entités comme les pouvoirs publics ou des autorités administratives indépendantes), sont intégrées dans la comptabilité générale de l'État suivant les règles propres à cette dernière, indépendamment du fait qu'elles peuvent recevoir une dotation globale du budget et qu'elles peuvent établir et publier des comptes pour des besoins particuliers.

L'ensemble des comptabilités des entités comprises dans ce périmètre compose les « comptes individuels » de l'État.

□ 2.2. PRINCIPES COMPTABLES

Article 27 de la L.O.L.F., alinéa 3 : « Les comptes de l'État doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle de son patrimoine et de sa situation financière ».

L'ensemble des principes comptables généralement admis s'applique à l'État : régularité, sincérité, image fidèle, spécialisation des exercices, continuité d'exploitation, permanence des méthodes, bonne information.

Article 30 de la L.O.L.F. : « La comptabilité de l'État est fondée sur le principe de la constatation des droits et obligations. Les opérations sont prises en compte au titre de l'exercice auquel elles se rattachent, indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement ».

Les règles applicables à la comptabilité générale de l'État ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action.

Elles sont arrêtées après avis d'un comité de personnalités qualifiées publiques et privées dans les conditions prévues par la Loi de finances. Cet avis est communiqué aux commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances et publié ».

Les comptes de l'État sont établis conformément aux dispositions du recueil des normes comptables de l'État.

Ce recueil a été élaboré par référence privilégiée aux trois standards suivants :

- le plan comptable général et les règlements du Comité de la réglementation comptable en vigueur en France ;
- le référentiel élaboré par le Comité secteur public de l'I.F.A.C.¹ ;
- le référentiel de l'I.A.S.B.².

Cette partie présente notamment la nature des opérations comptabilisées, leurs méthodes de comptabilisation et d'évaluation.

□ 2.3. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET OPTIONS COMPTABLES RETENUES

Cette partie est consacrée à la description des méthodes d'estimations utilisées pour certaines opérations et des options comptables spécifiques retenues par l'État.

□ 2.4. INFORMATIONS COMPARATIVES RETRAITÉES

En application de la norme 14 du recueil des normes comptables de l'État relative aux « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » visant à renforcer la pertinence et la fiabilité des états financiers et à assurer leur comparabilité dans le temps et avec ceux des autres entités, des retraitements sont constatés en situation nette. Cette partie présente la valorisation de ces retraitements sur les postes du bilan et du compte de résultat.

¹ *International Federation of Accountants : Fédération internationale des experts-comptables.*

² *International Accounting Standards Board.*

3 NOTES SUR LE BILAN

Cette partie présente les informations significatives relatives aux postes du bilan, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement des lecteurs, en les présentant de la manière la plus claire et la plus succincte possible.

4 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Cette partie présente les informations significatives relatives aux postes du compte de résultat, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement des lecteurs, en les présentant de la manière la plus claire et la plus succincte possible.

5 ENGAGEMENTS HORS BILAN

❑ 5.1. INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette partie présente :

- la ventilation des encours financiers hors bilan sur instruments financiers à terme ;
- des éléments d'information sur les risques de taux, risques de change et risques de contrepartie sur l'ensemble des instruments financiers à terme ;
- des informations sur la valeur de marché des instruments financiers à terme comparée à la valeur inscrite dans les comptes ;
- les opérations rattachées aux instruments financiers à terme dont les montants inscrits au bilan sont significatifs.

❑ 5.2. ENGAGEMENTS PRIS DANS LE CADRE D'ACCORDS BIEN DÉFINIS

- Les garanties octroyées par l'État ;
- les garanties liées à des missions d'intérêt général ;
- les garanties de passif ;
- les engagements financiers de l'État.

❑ 5.3. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS DE L'ÉTAT

❑ 5.4. AUTRES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

6 AUTRES INFORMATIONS

❑ 6.1. OPÉRATIONS AGRÉGÉES DES BUDGETS ANNEXES ET DES POUVOIRS PUBLICS

Présentation des bilan et compte de résultat des budgets annexes avant intégration.

Budgets annexes : contrôle et exploitation aériens, publications officielles et information administrative.

Pouvoirs publics : Assemblée nationale, Sénat, Conseil constitutionnel, Présidence de la République...

□ 6.2. ARTICULATION ENTRE LES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET DE LA COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE

Cette partie présente le passage du solde budgétaire au résultat patrimonial.

Les principaux éléments qui permettent de passer du solde budgétaire au résultat patrimonial sont :

- les opérations budgétaires inscrites à des comptes de bilan ;
- les recettes sur créances des années antérieures ;
- les restes à recouvrer sur créances de l'année courante ;
- les opérations d'inventaire (rattachements de charges et produits à l'exercice, amortissements, provisions, intérêts courus non échus...).

□ 6.3. LIMITES LIÉES AUX SYSTÈMES D'INFORMATION

TITRE 2

Données budgétaires de l'État

Outre les situations ci-dessus, les documents de synthèse annuels présentent des informations de nature budgétaire compte tenu des spécificités comptables de l'État :

- situation des autorisations d'engagement (A.E.) et des crédits de paiement (C.P.) ;
- solde budgétaire de l'exercice (exercice N du 01/11/N-1 jusqu'à la fin de la période complémentaire N+1) ;
- solde budgétaire en gestion (exercices N et N+1 du 01/01/N au 31/12/N) ;
- dépenses budgétaires par titres et catégories ;
- dépenses budgétaires par missions et programmes ;
- recettes budgétaires (présentées selon l'état A des voies et moyens) ;
- opérations des comptes spéciaux (en dépenses/recettes et en solde).

TITRE 3

Annexes budgétaires du projet de Loi de règlement (P.L.R.)

Conformément à l'article 37 de la Loi organique relative aux lois de finances (L.O.L.F.), le projet de loi de règlement arrête le montant définitif des recettes et des dépenses budgétaires et le résultat budgétaire qui en découle. Le projet de loi de règlement arrête également le montant définitif des ressources et des charges de trésorerie ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier de l'année, présenté dans un tableau de financement. Enfin, le projet de loi de règlement approuve le compte de résultat de l'exercice, déterminé par l'application du principe de constatation des droits et obligations. La loi de règlement approuve le bilan après affectation du résultat ainsi que l'annexe produite dans le C.G.E.

Par ailleurs, le projet de loi de règlement procède à diverses opérations de régularisation :

- ouvertures de crédits pour régulariser les dépassements constatés ;
- annulations des crédits ni consommés ni reportés ;
- arrêté des soldes des comptes spéciaux non reportés sur l'exercice suivant.

La date limite de dépôt du projet de loi de règlement est fixée avant le 1^{er} juin qui suit l'exercice budgétaire considéré, en application de l'article 46 du texte précité.

Les annexes jointes à l'appui du projet de loi de règlement répondent aux dispositions de l'article 54 de la L.O.L.F. Ces annexes sont produites par la Direction du Budget et la Direction générale des Finances publiques (D.G.F.i.P.).

Les annexes budgétaires produites par la D.G.F.i.P. comprennent les développements suivants :

- développement des recettes du budget général ;
- développement des crédits ouverts et des dépenses du budget général ;
- recettes et dépenses du budget général par section (section de fonctionnement et section d'investissement) ;
- développement des opérations des comptes spéciaux ;
- comptes des recettes et dépenses des budgets annexes.

CHAPITRE 1

Développement des recettes du budget général

Le développement des recettes comprend les résultats généraux et le développement par lignes de recettes et fait apparaître les encaissements budgétaires conformément à la présentation du tableau des voies et moyens de la Loi de finances (état annexe A).

Les informations ci-après figurent également dans l'annexe :

- recettes constatées par les administrations financières (c'est-à-dire par les comptables de la Direction Générale des Finances publiques et de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects),
- décrets d'annulations au titre de fonds de concours encaissés au cours d'exercices précédents.

CHAPITRE 2

Développement des crédits ouverts et des dépenses du budget général

Cette annexe développe, par programme et par mission, le montant définitif des crédits ouverts et des dépenses constatées en autorisation d'engagement (A.E.) et crédits de paiement (C.P.). Elle fait apparaître les écarts avec la présentation par titre des crédits ouverts, et les modifications de crédits demandées, en distinguant le titre 2 des autres titres. Elle présente également l'écart entre les estimations et les réalisations au titre des fonds de concours.

CHAPITRE 3

Recettes et dépenses du budget de l'État par section

Cette annexe présente les recettes et les dépenses effectives du budget de l'État selon les conventions prévues au 3° de l'article 51 (section de fonctionnement et d'investissement). Elle détaille les dépenses et les recettes ayant concouru à la formation des opérations de fonctionnement et d'investissement. La justification des circonstances ayant conduit à ne pas engager les dépenses correspondant aux crédits destinés à financer les dépenses d'investissement, visées au 5° du I de l'article 5 de la L.O.L.F., fait l'objet dans cette annexe d'un renvoi vers les rapports annuels de performance (R.A.P.) établis par les gestionnaires en liaison avec la direction du Budget.

CHAPITRE 4

Développement des opérations des comptes spéciaux

Cette annexe développe, par programme et par mission, pour chaque compte spécial, le montant définitif des recettes et des dépenses constatées, des crédits ouverts ou du découvert autorisé, ainsi que les modifications de crédits ou de découverts demandées. Elle distingue les comptes dont les opérations se poursuivent d'une part, et les comptes clos d'autre part.

CHAPITRE 5

Comptes des recettes et dépenses des budgets annexes

Cette annexe développe, par programme et par mission, pour chaque budget annexe, le montant définitif des recettes et des dépenses constatées, des crédits ouverts, ainsi que les modifications de crédits. Il existe 2 budgets annexes :

- contrôle et exploitation aériens ;
- publications officielles et information administrative.

Tome 2

**MAQUETTES
DES ÉTATS FINANCIERS
ET DES DONNÉES BUDGÉTAIRES**

SOMMAIRE

TITRE 1	
LE COMPTE GÉNÉRAL DE L'ÉTAT	43
CHAPITRE 1	
BILAN : TABLEAU DE LA SITUATION NETTE	45
CHAPITRE 2	
COMPTE DE RÉSULTAT	49
1. Le tableau des charges nettes.....	50
2. Le tableau des produits régaliens nets	53
3. Le tableau de détermination du solde des opérations de l'exercice	55
CHAPITRE 3	
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	57
TITRE 2	
MAQUETTE DES DONNÉES BUDGÉTAIRES	59
CHAPITRE 1	
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT	61
CHAPITRE 2	
SOLDE D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE.....	63
CHAPITRE 3	
SOLDE D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE EN GESTION.....	65
CHAPITRE 4	
DÉPENSES BUDGÉTAIRES DE L'ÉTAT (PAR TITRES ET CATÉGORIES).....	67
CHAPITRE 5	
DÉPENSES BUDGÉTAIRES DE L'ÉTAT (PAR MISSIONS ET PROGRAMMES)	69
CHAPITRE 6	
RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL	75
1. Recettes fiscales.....	76
2. Recettes non fiscales.....	78
3. Prélèvements sur les recettes de l'État et Fonds de concours	80
CHAPITRE 7	
OPÉRATIONS DES COMPTES SPÉCIAUX (EN DÉPENSES ET RECETTES)	82
CHAPITRE 8	
OPÉRATIONS DES COMPTES SPÉCIAUX (EN SOLDE)	84

TITRE 1

Le compte général de l'État

Le compte général de l'État 2009 est disponible sur le site de la performance publique à l'adresse suivante : <http://www.performance-publique.gouv.fr/?id=1007>.

Par ailleurs, les maquettes des états financiers (bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie) ainsi que les règles de gestion associées (bilan et compte de résultat) sont présentées dans les chapitres suivants.

CHAPITRE 1

Bilan : Tableau de la situation nette

TABLEAU DE LA SITUATION NETTE	Exercice N			Exercice N-1	Exercice N-2
	Brut	Amortissement Dépréciation	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Total actif immobilisé					
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)					
Stocks					
Créances					
Recevables					
Clients					
Autres créances					
Charges constatées d'avance					
Total actif circulant (hors trésorerie)					
TRÉSORERIE					
Fonds bancaires et fonds en caisse					
Valeurs escomptées, en cours d'encaissement et de décaissement					
Autres composantes de trésorerie					
Equivalents de trésorerie					
Total trésorerie					
Comptes de régularisation					
TOTAL ACTIF (I)					
DETTES FINANCIÈRES					
Titres négociables					
Titres non négociables					
Autres emprunts					
Total dettes financières					
DETTES NON FINANCIÈRES (hors trésorerie)					
Dettes de fonctionnement					
Dettes d'intervention					
Produits constatés d'avance					
Autres dettes non financières					
Total dettes non financières					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
Total provisions pour risques et charges					
AUTRES PASSIFS (hors trésorerie)					
Total autres passifs					
TRÉSORERIE					
Correspondants du Trésor et personnes habilitées					
Autres					
Total trésorerie					
Comptes de régularisation					
TOTAL PASSIF (hors situation nette) (II)					
Report des exercices antérieurs					
Écarts de réévaluation et d'intégration					
Solde des opérations de l'exercice					
SITUATION NETTE (III = I - II)					

PASSAGE DES COMPTES AUX POSTES D'ACTIF DU BILAN (*)

		Brut (A)	Amortissement/ Dépréciation (B)	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles (L1)	20 + 232 + 237	280 + 290 + 2932	A - B	
	Immobilisations corporelles (L2)	21 + 22 + 231 + 238 + 24	281 + 282 + 283 + 291 + 2931	A - B	
	Immobilisations financières (L3)	26 (sauf 269, sauf 2629) + 27	296 + 297	A - B	
	Total actif immobilisé	Somme colonne lignes L1 à L3	Somme colonne lignes L1 à L3	Somme colonne lignes L1 à L3	
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	Stock (L4)	31 + 32 + 33 + 34 + 35 + 36 + 37	38	A - B	
	Créances	Redevables (L5)	412 + 413 + 414 + 415 + 4184 + 4189 + 467882	4914 + 4915	A - B
		Clients (L6)	411 + 4171 + 4181	4911 + 4917	A - B
		Autres créances (L7)	409 + 416 + 4178 + 4186 + 4212 + 4222 + 4224 + 4225 + 423 + 425 + 4287 + 4313 + 43141 + 43142 + 431461 + 431463 + 431481 + 431483 + 43156 + BSD (43158) + 43161 + 43171 + 43173 + 43181 + 431841 + BSD (43185) + 431883 + 4325 + 4326 + 43712 + 4376 + 43817 + 43827 + 43877 + 4524222 + 4529 + 462 + 4631 + 4632 + 4633 + 4634 + 4637 + 46711 + 467122 + 4671411 + BSD (467142) + 4671481 + 467153 + 467155 + 4671581 + 467162 + 467172 + 467182 + BSD (467184) + BSD (467187) + 4671881 + 4671882 + 467261 + 4672681 + 467271 + 467272 + 467273 + 4672781 + 4672782 + 467279 + 467282 + BSD (4673) + 46752 + 4677 + BSD (46783) + 4678521 + 46787 + 4678541 + 467883 + BSD (467888) + 4678891 + 46878 + 467891 + 471	4916 + 496 + 4937	A - B
	Charges constatées d'avance (L8)	486	X	A - B	
	Total actif circulant (hors trésorerie)	Somme colonne lignes L4 à L8	Somme colonne lignes L4 à L8	Somme colonne lignes L4 à L8	
TRÉSorerIE	Fonds bancaires et fonds en caisse (L9)	Comptes bancaires et caisses : 5120 + 5121 + 51221 + 5123 + 5138 + 51410 + 51411 + 514121 + 51421 + 5143 + 5144 + 5151 + 5153 + 516 (sauf 5169) + 5171 + 5172 + 5173 + 5181 + 519 + 53 (sauf 539) Régies : 54 Correspondants : 55	X	A - B	
	Valeurs escomptées en cours d'encaissement et de décaissement (L 10)	Valeurs en cours d'encaissements et de décaissements : 511 + 51225 + 5124 + 5126 + 5127 + 5128 + 513 (sauf 5138) + 514125 + 51416 + 51417 + 51418 + 51426 + 5159 + 5169 + 5179 + 5188 + 5189 + 539 + 560 + 58	X	A - B	
	Autres composantes de trésorerie (L11)	440 + 4661 + 4663 + 46871	X	A - B	
	Équivalents de trésorerie (L12)	50	590	A - B	
	Total trésorerie	Somme colonne lignes L9 à L12	Somme colonne lignes L9 à L11	Somme colonne lignes L9 à L11	
	Comptes de régularisation (L13)	1639 + 1669 + BSD (18) + 25811 + BSD (39) + BSD (477) + BSD (480) + 481 + BSD (482) + BSD (4832) + BSD (485) + 4887 + 48811 + BSD (4882) + BSD (4883) + BSD (4888)	X	A - B	
	TOTAL ACTIF (I)	Somme colonne lignes L1 à L13	Somme colonne lignes L1 à L13	Somme colonne lignes L1 à L13	

(*) Ce tableau de passage n'a pas vocation à figurer dans la maquette du C.G.E.

PASSAGE DES COMPTES AUX POSTES DE PASSIF DU BILAN (*)

DETTES FINANCIÈRES	Titres négociables (L1)	163 (sauf 1634 et 1639) + 166 (sauf 1664 et 1669) + 16881 + 16882 - 1689
	Titres non négociables (L2)	1681 + 1682 + 1683 + 16883
	Autres emprunts (L3)	167 + 1684 + 1685 + 1687 + 16888
	Total dettes financières	Somme colonne lignes L1 à L3
DETTES NON FINANCIÈRES	Dettes de fonctionnement (L4)	401 + 4081 + 4211 + 4218 + 4221 + 4223 + 426 + 427 + 4286 + 4311 + 4312 + 43182 + 43183 + 431842 + 431882 + 431888 + 4321 + 4322 + 4323 + 4328 + 43711 + 4372 + 4373 + 4374 + 4375 + 4378 + 43816 + 43826 + 43876 + 451 + 4581 + 467171 + 4678512 + 4678522 + 467853
	Dettes d'intervention (L5)	4521 + 4522 + 4523 + 45241 + 452421 + 4524221 + 4524222 + 452428 + 45243 + 45244 + 45248 + 456 + 4582 + 4583 + 465
	Produits constatés d'avance (L6)	487
	Autres dettes non financières (L7)	2629 + 269 + 404 + 406 + + 407 + 4084 + 4088 + 419 + 43143 + 43144 + 43145 + 431462 + 431464 + 431482 + 431484 + 431485 + 43152 + 43155 + 43157 + BSC (43158) + 43162 + 43172 + BSC (43185) + 46131 + 46132 + 461331 + 461332 + 461333 + 461334 + 461335 + 46134 + 46135 + 46136 + 46137 + 46138 + 46139 + 4615 + 4616 + 4617 + 4635 + 464 + 467121 + 46713 + 4671412 + BSC (467142) + 4671482 + 467151 + 467152 + 467154 + 467156 + 4671582 + 467161 + 467181 + 467183 + BSC (467184) + 467185 + BSC (467187) + 4671883 + 467262 + 4672682 + 467274 + 467275 + 4672783 + 467281 + BSC (4673) + 4674 + 46751 + 46753 + 46754 + 4676 + 46781 + 46782 + BSC (46783) + 46784 + 46786 + 467881 + 467884 + 467885 + 467886 + 467887 + BSC (467888) + 4678892 + 467893 + 4683 + 46862+ 46863 + 46864 + 46868 + 475 + 48311 - 48312 - 484
Total dettes non financières	Somme colonne lignes L4 à L7	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques (L8)	151
	Provisions pour charges (L9)	152
	Total provisions pour risques et charges	Somme colonne lignes L8 et L9
AUTRES PASSIFS (HORS TRÉSORERIE) Total des autres passifs (L10)		4681 + 4682
TRÉSORERIE	Correspondants du Trésor et personnes habilitées (L11)	44 (sauf 440 et 4419) + 4665 + 4666 + 4667 + 4668 + 468614
	Autres (L12)	4662 + 468611 + 468612 + 468613 + 468618 + 5182
	Total trésorerie	Somme colonne lignes L11 et L12
Comptes de régularisation (L13)		1634 + 1664 + BSC (18) + 25812 + BSC (39) + BSC (477) + BSC (480) + BSC (482) + BSC (4832) + BSC (485) + 4886 + 48815 + BSC (4882) + BSC (4883) + BSC (4888) + 4863
TOTAL PASSIF (hors situation nette) (II)		Somme colonne lignes L1 à L13
Report des exercices antérieurs		11
Ecart de réévaluation et d'intégration		10
Soldes des opérations de l'exercice		12
SITUATION NETTE		I (en bas de l'actif) - II (en bas du passif)

(*) Ce tableau de passage n'a pas vocation à figurer dans la maquette du C.G.E.

CHAPITRE 2

Compte de résultat

1 LE TABLEAU DES CHARGES NETTES

TABLEAU DES CHARGES NETTES		Exercice N	Exercice N-1	Exercice N-2
Charges de fonctionnement nettes	Charges de personnel			
	Achats, variations de stocks et prestations externes			
	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations			
	Autres charges de fonctionnement			
	Total charges de fonctionnement direct (I)			
	Subventions pour charges de service public			
	Dotations aux provisions			
	Total charges de fonctionnement indirect (II)			
Total charges de fonctionnement (III = I + II)				
Charges de fonctionnement nettes	Ventes de produits et prestations de service			
	Production stockée et immobilisée			
	Reprises sur provisions, sur dépréciations			
	Autres produits de fonctionnement			
Total produits de fonctionnement (IV)				
Total charges de fonctionnement nettes (V = III - IV)				
Charges d'intervention nettes	Transferts aux ménages			
	Transferts aux entreprises			
	Transferts aux collectivités territoriales			
	Transferts aux autres collectivités			
	Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'État			
	Dotations aux provisions et aux dépréciations			
	Total charges d'intervention (VI)			
Charges d'intervention nettes	Contributions reçues de tiers			
	Reprises sur provisions et sur dépréciations			
	Total produits d'intervention (VII)			
Total charges d'intervention nettes (VIII = VI - VII)				
Charges financières nettes	Intérêts			
	Pertes de change liées aux opérations financières			
	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations			
	Autres charges financières			
	Total charges financières (IX)			
	Charges financières nettes	Produits des créances de l'actif immobilisé		
Gains de change liés aux opérations financières				
Reprises sur provisions, sur dépréciations				
Autres intérêts et produits assimilés				
Total produits financiers (X)				
Total charges financières nettes (XI = IX - X)				
TOTAL DES CHARGES NETTES (XII = V + VIII + XI)				

PASSAGE DES COMPTES AUX POSTES DU TABLEAU DES CHARGES NETTES (*)

TABLEAU DES CHARGES NETTES		Exercice N
Charges de fonctionnement nettes	Charges de personnel (L1)	6211 + 64
	Achats, variations de stocks et prestations externes (L2)	60 + 61
	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations (L3)	6811 + 68151 + 681521 + 681522 + 681524 + 681527 + 681528 + 6816 + 682 + 683 + 684
	Autres charges de fonctionnement (L4)	62 (sauf 6211)
	Total charges de fonctionnement direct (I)	Somme colonne lignes L1 à L4
	Subventions pour charges de service public (L5)	63
	Dotations aux provisions (L6)	681523
	Total charges de fonctionnement indirect (II)	Somme colonne lignes L5 et L6
	Total charges de fonctionnement (III = I + II)	Somme colonne lignes I + II
	Ventes de produits et prestations de service (L7)	70 + 71
Charges d'intervention nettes	Production stockée et immobilisée (L8)	73
	Reprises sur provisions, sur dépréciations (L9)	781 + 783 + 784
	Autres produits de fonctionnement (L10)	72 + 74 + 791
	Total produits de fonctionnement (IV)	Somme colonne lignes L7 à L10
	Total charges de fonctionnement nettes (V = III - IV)	Soustraction : lignes III - IV
Charges d'intervention nettes	Transferts aux ménages (L11)	651 + 65881
	Transferts aux entreprises (L12)	652 + 657 + 65811 + 65831 + 65841 + 65851 + 65861 + 65871 + 6589
	Transferts aux collectivités territoriales (L13)	653 + 65821
	Transferts aux autres collectivités (L14)	654 (sauf 6541511 et 6541512) + 656 + 65812 + 65822 + 65832 + 65842 + 65852 + 65862 + 65872 + 65882
	Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'État (L15)	655
	Dotations aux provisions et aux dépréciations (L16)	685
	Total charges d'intervention (VI)	Somme colonne lignes L11 à L16
	Contributions reçues de tiers (L17)	75
Charges d'intervention nettes	Reprises sur provisions et sur dépréciations (L18)	785
	Total produits d'intervention (VII)	Somme colonne lignes L17 + L18
Total charges d'intervention nettes (VIII=VI-VII)		Soustraction : lignes VI - VII

(*) Ce tableau de passage n'a pas vocation à figurer dans la maquette du C.G.E.

TABLEAU DES CHARGES NETTES (suite)		Exercice N
Charges financières nettes	Intérêts (L 19)	661
	Pertes de change liées aux opérations financières (L 20)	666
	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations (L 21)	686
	Autres charges financières (L 22)	664 + 667 + 668 + 660
	Total charges financières (IX)	Somme colonne lignes L 19 à L 22
	Produits des créances de l'actif immobilisé (L 23)	761 + 762 + 767
	Gains de change liés aux opérations financières (L 24)	766
	Reprises sur provisions, sur dépréciations (L 25)	786
	Autres intérêts et produits assimilés (L 26)	760 + 763 + 764 + 768 - 769 + 796
	Total produits financiers (X)	Somme colonne lignes L 23 à L 26
Total charges financières nettes (XI = IX - X)		Soustraction : lignes IX - X
TOTAL DES CHARGES NETTES (XII = V + VIII + XI)		Somme des lignes V + VIII + XI

(*) Ce tableau de passage n'a pas vocation à figurer dans la maquette du C.G.E.

2 LE TABLEAU DES PRODUITS RÉGALIENS NETS

TABLEAU DES PRODUITS RÉGALIENS NETS	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N-2
Impôt sur le revenu			
Impôt sur les sociétés			
Taxe sur les salaires			
Taxe intérieure sur les produits pétroliers			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes			
Autres produits de nature fiscale et assimilés			
Total produits fiscaux nets (XIII)			
Amendes, prélèvements divers et autres pénalités			
Total autres produits régaliens nets (XIV)			
Ressources propres du budget de l'Union européenne basées sur le produit national brut			
Ressources propres du budget de l'Union européenne basées sur la taxe sur la valeur ajoutée			
Total ressources propres du budget de l'Union européenne basées sur le revenu national brut et la taxe sur la valeur ajoutée (XV)			
TOTAL PRODUITS RÉGALIENS NETS (XV = XIII + XIV - XV)			

PASSAGE DES COMPTES AUX POSTES DU TABLEAU DES PRODUITS RÉGALIENS NETS (*)

TABLEAU DES PRODUITS RÉGALIENS NETS	Exercice N
Impôt sur le revenu (L 1)	7711 - 7791 ¹
Impôt sur les sociétés (L 2)	7712 - 7791 ¹
Taxe sur les salaires (L 3)	7713 - 7791 ¹
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (L 4)	7714 - 7791 ¹
Taxe sur la valeur ajoutée (L 5)	7715 - 7791 ¹
Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes (L 6)	7716 - 7791 ¹
Autres produits de nature fiscale et assimilés (L 7)	7717 + 7718 - 7791 ¹
Total produits fiscaux nets (XIII)	Somme colonne lignes L 1 à L 7
Amendes, prélèvements divers et autres pénalités (L8)	772 - 7792 + 773 - 7793
Total autres produits régaliens nets (XIV)	Montant ligne L8
Ressources propres du budget de l'Union européenne basées sur le revenu national brut (L9)	6541512
Ressources propres du budget de l'Union européenne basées sur la taxe sur la valeur ajoutée (L10)	6541511
Total ressources propres du budget de l'Union européenne basées sur le revenu national brut et la taxe sur la valeur ajoutée (XV)	Somme colonne lignes L9 et L10
TOTAL PRODUITS RÉGALIENS NETS (XVI = XIII + XIV - XV)	Somme colonne lignes XIII + XIV - XV

¹ La spécification du compte permet de ventiler les montants en fonction de la nature de l'impôt ou de l'obligation / de la décision fiscale qui remet en cause le bien-fondé de la créance fiscale initialement comptabilisée.

(*) Ce tableau de passage n'a pas vocation à figurer dans la maquette du C.G.E.

3 LE TABLEAU DE DÉTERMINATION DU SOLDE DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU SOLDE DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N-2
Charges de fonctionnement nettes (V)			
Charges d'intervention nettes (VIII)			
Charges financières nettes (XI)			
Charges nettes (XII)			
Produits fiscaux nets (XIII)			
Autres produits régaliens nets (XIV)			
Ressources propres du budget de l'Union européenne basées sur le revenu national brut et la taxe sur la valeur ajoutée (XV)			
Produits régaliens nets (XVI)			
SOLDE DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE (XVI-XII)			

PASSAGE DES COMPTES AUX POSTES DU TABLEAU DE DÉTERMINATION DU SOLDE DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE *

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU SOLDE DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N-2
Charges de fonctionnement nettes (V)	Ligne V du tableau des charges nettes		
Charges d'intervention nettes (VIII)	Ligne VIII du tableau des charges nettes		
Charges financières nettes (XI)	Ligne XI du tableau des charges nettes		
Charges nettes (XII)	Ligne XII du tableau des charges nettes		
Produits fiscaux nets (XIII)	Ligne XIII du tableau des produits régaliens nets		
Autres produits régaliens nets (XIV)	Ligne XIV du tableau des produits régaliens nets		
Ressources propres du budget de l'Union européenne basées sur le revenu national brut et la taxe sur la valeur ajoutée (XV)	Ligne XV du tableau des produits régaliens nets		
Produits régaliens nets (XVI)	Ligne XVI du tableau des produits régaliens nets		
SOLDE DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE (XVI - XII)	Ligne XVI - Ligne XII de ce tableau		

(*) Ce tableau de passage n'a pas vocation à figurer dans la maquette du C.G.E.

CHAPITRE 3

Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		Exercice N	Exercice N-1	Exercice N-2
Flux de trésorerie liés à l'activité	ENCAISSEMENTS Ventes de produits et prestations de service encaissées Autres recettes de fonctionnement Impôts et taxes encaissés Autres recettes régaliennes Recettes d'intervention Intérêts et dividendes reçus Autres encaissements DÉCAISSEMENTS Dépenses de personnel Achats et prestations externes payés Remboursements et restitutions sur impôts et taxes Autres dépenses de fonctionnement Subventions pour charges de service public versées Dépenses d'intervention Versements résultant de la mise en jeu de la garantie de l'État Intérêts payés Autres décaissements			
	Flux de trésorerie nets liés à l'activité (I)			
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS Immobilisations corporelles et incorporelles Immobilisations financières CESSIONS D'IMMOBILISATIONS Immobilisations corporelles et incorporelles Immobilisations financières			
	Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement (II)			
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	ÉMISSIONS D'EMPRUNT OAT BTAN Solde des BTF REMBOURSEMENTS DES EMPRUNTS (hors BTF) Dette négociable OAT BTAN Dette non négociable Flux liés aux instruments financiers à terme			
	Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement (III)			
Flux de trésorerie nets non ventilés (IV)				
VARIATION DE TRÉSORERIE (V = I + II + III + IV = VII - VI)				
TRÉSORERIE EN DÉBUT DE PÉRIODE (VI)				
TRÉSORERIE EN FIN DE PÉRIODE (VII)				

TITRE 2

Maquette des données budgétaires

Les données budgétaires de l'État 2009 sont disponibles sur le site de la performance publique à l'adresse suivante : <http://www.performance-publique.gouv.fr/?id=1007>.

CHAPITRE 1

Situation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT

Autorisations d'engagement (A.E.) ouvertes et engagées

Missions et programmes	Loi de finances initiale	Loi de finances rectificative	Modifications réglementaires	Total des autorisations d'engagement ouvertes	Autorisations d'engagement engagées	% consommation
MISSION Programme Programme Programme						
MISSION Programme						
...						

Crédits de paiement (C.P.) ouverts et consommés

Missions et programmes	Loi de finances initiale	Loi de finances rectificative	Modifications réglementaires	Total des crédits de paiement ouverts	Dépenses	% consommation
MISSION Programme Programme Programme						
MISSION Programme						
...						

CHAPITRE 2

Solde d'exécution budgétaire de l'exercice

SOLDE D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE		N
I - BUDGET GÉNÉRAL	GESTION COURANTE (hors opérations des comptes spéciaux) :	
	Dotations des pouvoirs publics	
	Dépenses de personnel	
	Dépenses de fonctionnement	
	Charges de la dette de l'État	
	Dépenses d'investissement	
	Dépenses d'intervention	
	Dépenses d'opérations financières	
	Total des dépenses	
	Total des dépenses (hors R. et D.)	
I - BUDGET GÉNÉRAL	Recettes fiscales	
	Recettes non fiscales	
	Prélèvements sur recettes	
	Fonds de concours	
	Total des recettes	
	Total des recettes (hors R. et D.)	
	SOLDE GESTION N	
	GESTION SUIVANTE (Opérations N de la période complémentaire exécutée en N+1) :	
SOLDE GESTION N+1		
II - COMPTES SPÉCIAUX	GESTION COURANTE :	
	Comptes d'affectation spéciale	
	Comptes de concours financiers	
	Comptes de commerce	
	Comptes d'opérations monétaires	
	SOLDE GESTION N	
SOLDE GESTION N (hors F.M.I.)		
II - COMPTES SPÉCIAUX	GESTION SUIVANTE (Opérations N de la période complémentaire exécutée en N+1) :	
	SOLDE GESTION N+1	
	SOLDE GESTION N+1 (hors F.M.I.)	
SOLDE D'EXÉCUTION DES LOIS DE FINANCES de l'année		
SOLDE D'EXÉCUTION DES LOIS DE FINANCES de l'année (HORS F.M.I.)		

CHAPITRE 3

Solde d'exécution budgétaire en gestion

SOLDE D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE EN GESTION

OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES DE LA GESTION EN COURS		N
I - BUDGET GÉNÉRAL	BUDGET DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE : (période complémentaire) Dépenses Recettes	
	SOLDE BUDGET N-1	
	BUDGET DE L'ANNÉE COURANTE : (hors opérations des comptes spéciaux) : Dotations des pouvoirs publics Dépenses de personnel Dépenses de fonctionnement Charges de la dette de l'État Dépenses d'investissement Dépenses d'intervention Dépenses d'opérations financières	
	Total des dépenses	
	Total des dépenses (hors R. et D.)	
	Recettes fiscales Recettes non fiscales Prélèvements sur recettes Fonds de concours	
	Total des recettes	
	Total des recettes (hors R. et D.)	
	SOLDE BUDGET N	
	II - COMPTES SPÉCIAUX	BUDGET DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE : Période complémentaire
SOLDE BUDGET N-1		
SOLDE BUDGET N-1 (hors F.M.I.)		
BUDGET DE L'ANNÉE COURANTE : Comptes d'affectation spéciale Comptes de concours financiers Comptes de commerce Comptes d'opérations monétaires		
SOLDE BUDGET N		
SOLDE BUDGET N (hors F.M.I.)		
SOLDE D'EXÉCUTION DES LOIS DE FINANCES au cours de l'année N		
SOLDE D'EXÉCUTION DES LOIS DE FINANCES au cours de l'année N (hors F.M.I.)		

CHAPITRE 4

Dépenses budgétaires de l'État (par titres et catégories)

DÉPENSES PAR TITRES ET CATÉGORIES (hors opérations des comptes spéciaux)		N	
		Crédits	Dépenses
TITRE 2	Titre 2 - DÉPENSES DU PERSONNEL Rémunérations d'activité Cotisations et contributions sociales Prestations sociales et allocations diverses		
	Total des dépenses du personnel :		
AUTRES TITRES	Titre 1 - DOTATIONS DES POUVOIRS PUBLICS		
	Titre 3 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel Subventions pour charges de service public		
	Total des dépenses de fonctionnement :		
	Titre 4 - CHARGES DE LA DETTE DE L'ÉTAT Intérêts de la dette financière négociable Intérêts de la dette financière non négociable Charges financières diverses		
	Total des charges de la dette de l'État :		
	Titre 5 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		
	Total des dépenses d'investissement :		
	Titre 6 - DÉPENSES D'INTERVENTION Transferts aux ménages Transferts aux entreprises Transferts aux collectivités territoriales Transferts aux autres collectivités Appels en garantie		
	Total des dépenses d'intervention :		
	Titre 7 - DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES Prêts et avances Dotations en fonds propres Dépenses de participations financières		
	Total des dépenses d'opérations financières :		
	Total des dépenses des autres titres		
	TOTAL DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES DU BUDGET GÉNÉRAL		
Remboursements et dégrèvements d'impôts			
TOTAL DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES DU BUDGET GÉNÉRAL NETTES DES REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS			

CHAPITRE 5

Dépenses budgétaires de l'État (par missions et programmes)

DÉPENSES BUDGÉTAIRES DE L'ÉTAT (par missions et programmes)

MISSIONS ET PROGRAMMES	N	
	Crédits	Dépenses
ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT		
Action de la France en Europe et dans le monde		
Rayonnement culturel et scientifique		
Français à l'étranger et affaires consulaires		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE DE L'ÉTAT		
Administration territoriale		
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur		
Vie politique, culturelle et associative		
AGRICULTURE, PÊCHE, ALIMENTATION, FORÊT ET AFFAIRES RURALES		
Forêt		
Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires		
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture		
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation		
AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT		
Aide économique et financière au développement		
Solidarité à l'égard des pays en développement		
Développement solidaire et migrations		
ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION		
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale		
Liens entre la nation et son armée		
Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant		
CONSEIL ET CONTRÔLE DE L'ÉTAT		
Conseil économique, social et environnemental		
Cour des comptes et autres juridictions financières		
Conseil d'État et autres juridictions administratives		
CULTURE		
Création		
Patrimoines		
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture		
DÉFENSE		
Environnement et prospective de la politique de défense		
Équipement des forces		
Préparation et emploi des forces		
Soutien de la politique de la défense		
DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT		
Coordination du travail gouvernemental		
Protection des droits et libertés		

MISSIONS ET PROGRAMMES (suite)	N	
	Crédits	Dépenses
ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLES		
Infrastructure et service de transports		
Sécurité et circulation routières		
Urbanisme, paysages, eau et biodiversité		
Démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonnées et chimie verte		
Transport et urbanisme durables		
Véhicule du futur		
Sécurité et affaires maritimes		
Météorologie		
Information géographique et cartographique		
Prévention des risques		
Énergie et après-mines		
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer		
ÉCONOMIE		
Développement des entreprises et de l'emploi		
Tourisme		
Statistiques et études économiques		
Stratégie économique et fiscale		
Croissance des petites et moyennes entreprises		
Développement de l'économie numérique		
ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT		
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)		
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)		
Épargne		
Majoration de rentes		
ENSEIGNEMENT SCOLAIRE		
Enseignement privé du premier et du second degrés		
Enseignement scolaire public du premier degré		
Enseignement scolaire public du second degré		
Enseignement technique agricole		
Soutien de la politique de l'Éducation nationale		
Vie de l'élève		
Internats d'excellence et égalité des chances		
GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES		
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local		
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local : expérimentations CHORUS		
Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État		
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières		
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières (hors CHORUS)		
Facilitation et sécurisation des échanges		
Fonction publique		
Entretien des bâtiments de l'État		
IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION		
Immigration et asile		
Intégration et accès à la nationalité française		

MISSIONS ET PROGRAMMES (suite)	N	
	Crédits	Dépenses
JUSTICE		
Accès au droit et à la justice		
Administration pénitentiaire		
Justice judiciaire		
Protection judiciaire de la jeunesse		
Conduite et pilotage de la politique de la justice		
Conduite et pilotage de la politique de la justice (hors CHORUS)		
MÉDIAS		
Action audiovisuel extérieur		
Soutien à l'expression radiophonique locale		
Contribution au financement de l'audiovisuel		
Presse		
OUTRE-MER		
Conditions de vie Outre-mer		
Emploi Outre-mer		
PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE		
Programme exceptionnel d'investissement public		
Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi		
Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité		
POLITIQUE DES TERRITOIRES		
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire		
Interventions territoriales de l'État		
POUVOIRS PUBLICS		
Présidence de la République		
Assemblée nationale		
Sénat		
Conseil constitutionnel		
Haute Cour de justice		
Cour de justice de la République		
La Chaîne parlementaire		
Indemnités des représentants français au Parlement européen		
PROVISIONS		
Provision relative aux rémunérations publiques		
Dépenses accidentelles et imprévisibles		

MISSIONS ET PROGRAMMES (suite)	N	
	Crédits	Dépenses
RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		
Enseignement supérieur et recherche agricoles		
Formations supérieures et recherche universitaire		
Recherche culturelle et culture scientifique		
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources		
Recherche dans le domaine de l'énergie du développement et de l'aménagement durable		
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle		
Recherche duale (civile et militaire)		
Recherche spatiale		
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		
Vie étudiante		
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées		
Projets thématiques d'excellence		
Pôles d'excellence		
Recherche dans le domaine de l'aéronautique		
Nucléaire de demain		
RÉGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE		
Régimes de retraite des mines, de la S.E.I.T.A., et divers		
Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins		
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres		
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES		
Concours financiers aux communes et groupements de communes		
Concours financiers aux départements		
Concours financiers aux régions		
Concours spécifiques et administration		
REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS		
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)		
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)		
SANTÉ		
Prévention et sécurité sanitaire		
Offre de soins et qualité du système de soins		
Protection maladie		
SÉCURITÉ		
Police nationale		
Gendarmerie nationale		
SÉCURITÉ CIVILE		
Coordination des moyens de secours		
Intervention des services opérationnels		

MISSIONS ET PROGRAMMES (suite)	N	
	Crédits	Dépenses
<p>SOLIDARITÉ, INSERTION ET ÉGALITÉ DES CHANCES</p> <ul style="list-style-type: none"> Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales Actions en faveur des familles vulnérables Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales Égalité entre les hommes et les femmes Handicap et dépendance <p>SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> Jeunesse et vie associative Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative Sport <p>TRAVAIL ET EMPLOI</p> <ul style="list-style-type: none"> Accès et retour à l'emploi Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail Investissements dans la formation en alternance 		
<p>VILLE ET LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide à l'accès au logement Développement et amélioration de l'offre de logement Rénovation thermique des logements Politique de la ville Rénovation urbaine Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables 		
TOTAL		

CHAPITRE 6

Recettes du budget général

RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL

□ 1 - RECETTES FISCALES

DÉSIGNATION DES RECETTES	N	
	Évaluations	Recettes
1 - RECETTES FISCALES		
11 - IMPÔT SUR LE REVENU Impôt sur le revenu		
12 - AUTRES IMPÔTS DIRECTS PERÇUS PAR VOIE D'ÉMISSION DE RÔLES Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles		
13 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS Impôt sur les sociétés		
14 - AUTRES IMPÔTS DIRECTS ET TAXES ASSIMILÉES Retenues à la source sur certains bénéficiaires non commerciaux et de l'impôt sur le revenu Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes Précompte dû par les sociétés au titre de certains bénéficiaires distribués (loi n° 65-566 du 12 juillet 1965, art 3) Prélèvement exceptionnel de 25 % sur les distributions de bénéficiaires Impôt de solidarité sur la fortune Taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et de stockage Prélèvements sur les entreprises d'assurance Cotisation perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue Cotisation minimale de taxe professionnelle Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité Taxe sur les surfaces commerciales Contribution des institutions financières Cotisation nationale de péréquation sur la cotisation locale d'activité à partir de 2010 Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010) Cotisation foncière des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010) Recettes diverses		
TOTAL		
15 - TAXE INTÉRIEURE SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS Taxe intérieure sur les produits pétroliers		
16 - TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE Taxe sur la valeur ajoutée		

DÉSIGNATION DES RECETTES (suite)	N	
	Évaluations	Recettes
1 - RECETTES FISCALES		
17 - ENREGISTREMENT, TIMBRE, AUTRES CONTRIBUTIONS ET TAXES INDIRECTES		
Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices		
Mutations à titre onéreux de fonds de commerce		
Mutations à titre onéreux de meubles corporels		
Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers		
Mutations à titre gratuit entre vifs (donations)		
Mutations à titre gratuit par décès		
Autres conventions et actes civils		
Taxe de publicité foncière		
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance		
Taxe additionnelle au droit de bail		
Recettes diverses et pénalités		
Timbre unique		
Taxe sur les véhicules de société		
Actes et écrits assujettis au timbre de dimension		
Permis de chasser		
Recettes diverses et pénalités		
Droits d'importation		
Autres taxes intérieures		
Autres droits et recettes accessoires		
Amendes et confiscations		
Taxe générale sur les activités polluantes		
Cotisation à la production sur les sucres		
Contribution carbone		
Taxes et droits de consommation sur les tabacs		
Garantie des matières d'or et d'argent		
Taxe spéciale sur certains véhicules routiers		
Autres droits et recettes à différents titres		
Taxe sur les achats de viande		
Taxe spéciale sur la publicité télévisée		
Redevances sanitaires d'abattage et de découpage		
Taxe sur certaines dépenses de publicité		
Taxe de l'aviation civile		
Autres taxes		
Taxe sur les installations nucléaires de base		
Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées		
Produits des jeux exploités par la Française des Jeux		
Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos		
Prélèvements sur le produit brut des paris hippiques		
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (affectation temporaire à l'État en 2010)		
TOTAL		
TOTAL DES RECETTES FISCALES BRUTES		
Remboursements et dégrèvements		
TOTAL DES RECETTES FISCALES (Hors R et D)		

❑ 2 - RECETTES NON FISCALES

DÉSIGNATION DES RECETTES (suite)	N	
	Évaluations	Recettes
2 - RECETTES NON FISCALES		
21 -DIVIDENDES ET RECETTES ASSIMILÉES		
Produits des participations de l'État dans des entreprises financières		
Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés		
Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfices des établissements publics non financiers		
Autres dividendes et recettes assimilées		
TOTAL		
22 -PRODUITS DU DOMAINE DE L'ÉTAT		
Revenus du domaine public non militaire		
Autres revenus du domaine public		
Revenus du domaine privé		
Redevances d'usage des fréquences radioélectriques		
Paiement par les administrations de leurs loyers budgétaires		
Produit de la cession d'éléments du patrimoine immobilier de l'État		
Autres produits de cessions d'actifs		
Autres revenus du Domaine		
TOTAL		
23 -PRODUITS DE LA VENTE DE BIENS ET SERVICES		
Remboursement par les communautés européennes des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget		
Frais d'assiette et de recouvrement des impôts et taxes établis au profit des collectivités territoriales		
Autres frais d'assiette et de recouvrement		
Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor Public au titre de la collecte de l'épargne		
Produits de la vente de divers biens		
Produits de la vente de divers services		
Autres recettes diverses		
TOTAL		
24 -REMBOURSEMENTS ET INTÉRÊTS DES PRÊTS, AVANCES ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers		
Intérêts des prêts du Fonds de développement économique et social		
Intérêts des avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics		
Intérêts des autres prêts et avances		
Avances remboursables sous conditions à l'aviation civile		
Autres avances remboursables sous conditions		
Reversement au titre des créances garanties par l'État		
Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées		
TOTAL		

DÉSIGNATION DES RECETTES (suite)	N	
	Évaluations	Recettes
2 - RECETTES NON FISCALES		
25 - AMENDES, SANCTIONS, PÉNALITÉS ET FRAIS DE POURSUITE		
Produits des amendes forfaitaires de la police de la circulation		
Produits des amendes prononcées par les autorités de la concurrence		
Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes		
Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'agence judiciaire du Trésor		
Produits des autres amendes et condamnations pécuniaires		
Frais de poursuite		
Frais de justice et d'instance		
Intérêts moratoires		
Pénalités		
TOTAL		
26 - DIVERS		
Remboursement des frais de scolarité et accessoires		
Recettes accidentelles		
Reversements de Natixis		
Récupération d'indus		
Reversements de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur		
Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État		
Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires		
Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion		
Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques		
Prélèvements effectués dans le cadre de la directive épargne		
Commissions et frais de trésorerie perçus par l'État dans le cadre de son activité régalienn		
Frais d'inscription		
Recouvrement des indemnités versées par l'État au titre des expulsions locatives		
Recouvrements après admission en non-valeur		
Divers versements des Communautés européennes		
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits		
Intérêts divers (hors immobilisations financières)		
Prélèvements sur les fonds d'épargne gérés par la Caisse des dépôts et consignations		
Produits divers		
Autres produits divers		
Recettes diverses en provenance de l'étranger		
Remboursements de certaines exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties (art 109 de la loi de finances pour 1992)		
Soulte sur reprises de dettes et recettes assimilées		
TOTAL		
TOTAL DES RECETTES NON FISCALES		

3 - PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES DE L'ÉTAT ET FONDS DE CONCOURS

DÉSIGNATION DES RECETTES (suite)	N	
	Évaluations	Recettes
3 - PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES DE L'ÉTAT		
31 - PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES DE L'ÉTAT AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES		
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement		
Prélèvement sur les recettes de l'État du produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation et des radars automatiques		
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs		
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements		
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation de compensation de la taxe professionnelle		
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée		
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale		
Dotation élu local		
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse		
Compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle		
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion		
Dotation départementale d'équipement des collèges		
Dotation régionale d'équipement scolaire		
Compensation d'exonération au titre de la réduction de la fraction des recettes prises en compte dans les bases de taxe professionnelle des titulaires de bénéfices non commerciaux		
Compensation d'exonérations départementale et régionale de la taxe foncière relative au non-bâti (hors la Corse)		
Fonds de solidarité des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles		
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire		
Compensation relais de la réforme de la taxe professionnelle		
Prélèvements sur les recettes de l'État spécifique au profit des dotations d'aménagement		
TOTAL		
32 - PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES DE L'ÉTAT AU PROFIT DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES		
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget des Communautés européennes		
TOTAL		
TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES DE L'ÉTAT		

DÉSIGNATIONS DES RECETTES (SUITE)	N	
	Évaluations	Recettes
4 - FONDS DE CONCOURS		
Fonds de concours ordinaires et spéciaux Fonds de concours - coopération internationale		
TOTAL DES FONDS DE CONCOURS		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES NETTES DES R. ET D., APRÈS PRÉLÈVEMENTS (Y COMPRIS FONDS DE CONCOURS)		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES BRUTES APRÈS PRÉLÈVEMENTS (Y COMPRIS FONDS DE CONCOURS)		

CHAPITRE 7

Opérations des comptes spéciaux (en dépenses et recettes)

OPÉRATIONS DES COMPTES SPÉCIAUX (en dépenses et recettes)

	Évaluations		Exécution	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTES D'AFFECTION SPÉCIALE				
Contrôle et sanction automatisés des infractions au Code de la route				
Développement agricole et rural				
Gestion du patrimoine immobilier de l'État				
Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre Hertzien				
Participations financières de l'État				
Pensions				
TOTAL DES COMPTES D'AFFECTION SPÉCIALE				
COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS				
Accords monétaires internationaux				
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics				
Avances à l'audiovisuel public				
Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres				
Avances aux collectivités territoriales				
Prêts à des États étrangers				
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés				
TOTAL DES COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS				
COMPTES DE COMMERCE				
Approvisionnement des armées en produits pétroliers				
Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire				
Couverture des risques financiers de l'État				
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État				
Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État				
Gestion des actifs carbonés de l'État				
Lancement de certains matériels aéronautiques ou d'armement complexes				
Liquidation d'établissements publics de l'État et liquidations diverses				
Opérations commerciales des Domaines				
Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'Équipement				
Régie industrielle des établissements pénitentiaires				
TOTAL DES COMPTES DE COMMERCE				
COMPTES D'OPÉRATIONS MONÉTAIRES				
Émission des monnaies métalliques				
Opérations avec le Fonds monétaire international (F.M.I.)				
Pertes et bénéfices de change				
TOTAL DES COMPTES D'OPÉRATIONS MONÉTAIRES				
TOTAL DES COMPTES SPÉCIAUX				
TOTAL DES COMPTES SPÉCIAUX (hors F.M.I.)				

CHAPITRE 8

Opérations des comptes spéciaux (en solde)

OPÉRATIONS DES COMPTES SPÉCIAUX (en solde)

	N	
	Évaluations	Exécution
COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE Contrôle et sanction automatisés des infractions au Code de la route Développement agricole et rural Gestion du patrimoine immobilier de l'État Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre Hertzien Participations financières de l'État Pensions		
TOTAL DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE		
COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS Accords monétaires internationaux Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics Avances à l'audiovisuel public Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres Avances aux collectivités territoriales Prêts à des États étrangers Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés		
TOTAL DES COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS		
COMPTES DE COMMERCE Approvisionnement des armées en produits pétroliers Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire Couverture des risques financiers de l'État Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État Gestion des actifs carbonés de l'État Lancement de certains matériels aéronautiques ou d'armement complexes Liquidation d'établissements publics de l'État et liquidations diverses Opérations commerciales des Domaines Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'Équipement Régie industrielle des établissements pénitentiaires		
TOTAL DES COMPTES DE COMMERCE		
COMPTES D'OPÉRATIONS MONÉTAIRES Émission des monnaies métalliques Opérations avec le Fonds monétaire international (F.M.I.) Pertes et bénéfices de change		
TOTAL DES COMPTES D'OPÉRATIONS MONÉTAIRES		
TOTAL DES COMPTES SPÉCIAUX		
TOTAL DES COMPTES SPÉCIAUX (hors F.M.I.)		